

florins à chacune de ses filles. Dans ce même acte Jean Jossard institue pour héritier son fils aîné Guillaume et il laisse à Françoise, sa fille aînée, sa terre de Châtillon d'Azergues avec la moitié des revenus de ses mines de Cône et du Mont, et à Jeanne son autre fille, la seigneurie de Saint-Symphorien-le-Châtel et l'autre moitié du revenu de ses mines (1).

Cette dernière épousa Guillaume de Laye, seigneur de Saint-Lager. Françoise, héritière de la co-seigneurie de Châtillon, fut mariée à Yves Terrail, seigneur de Bernin, fils de Pierre Terrail, seigneur de Bernin et de Grignon et frère de Théodore Terrail, abbé d'Ainay, auquel le jeune Bayart, son parent, joua le tour de page raconté par le *Loyal serviteur*. Il paraît que dans un codicille, Jean Jossard avait laissé à sa fille Françoise la moitié de sa part de la seigneurie de Saint-Symphorien. Ce droit lui fut contesté par Guillaume de Laye, qui excipait sans doute des termes du testament de Jean Jossard; mais Yves Terrail et son épouse furent maintenus dans la possession du quart de cette terre par un arrêt du 14 août 1469.

Après la mort de Jeanne Jossard, la seigneurie de Châtillon passa à son fils Urbain Terrail, qui ne la garda pas longtemps; car dès l'année 1474, il aliéna, comme nous l'avons vu, au profit de Roffec de Balzac, tous ses droits seigneuriaux sur cette terre, pour une somme de 800 écus d'or. Urbain mourut la même année et son père, qui avait hérité de lui de sa part de la seigneurie de Saint-Symphorien, vendit, le 4 janvier 1489, cette dernière terre, à Jean Menon, secrétaire du roi, seigneur du Plessis et de Turbillet, au diocèse d'Angers, moyennant 1300 livres tournois (2).

(1) Archives du départ. du Rhône. Extrait des Causes pies. Mss. de Cl. Le Laboureur.

(2) Archives histor. du Rhône. V. 134. — *Mazures de l'Isle Barbe*, p. 595 et 598.